

Où envoyer ma cotisation ?



Pourquoi se syndiquer ?

SNEP-FSU
Yvelines



AGIR ENSEMBLE

Maud Istria

Trésorière départementale du 78



34 rue Jean Cocteau
78990 Elancourt



s2-78@snepsu.net



www.snepsu-versailles.net

DES FACILITÉS D'ADHÉSION



66 % déductibles de ses impôts ou en crédit si
non imposable

Païement en plusieurs fois (5 fois maxi).

Païement par prélèvement automatique à la
date souhaitée

Reconduction automatique tous les ans si vous
le souhaitez

Défendu.e et soutenu.e

En cas de problème, le SNEP-FSU répond rapidement et
apporte l'aide et le soutien nécessaire.

Informé.e

Le SNEP-FSU informe et suit les dossiers personnels.
Le SNEP-FSU diffuse une revue syndicale et pédagogique
(Contrepied, éditée par le centre EPS&Société).
Les textes officiels sont sur le site du SNEP-FSU ainsi que
de nombreuses autres ressources.

Représenté.e

Le SNEP-FSU recueille plus de 80% aux élections profes-
sion-nelles. C'est le représentant des profs d'EPS dans
toutes les instances et commissions.

Formé.e

Le SNEP-FSU organise de nombreux stages pour agir
dans son établissement et pour être plus efficace dans sa
pratique professionnelle.

AGIR ENSEMBLE

POUR une école de la réussite et un service public
d'éducation réaffirmé !

POUR une EPS et un sport scolaire de qualité pour
toutes et tous !



Se syndiquer dès la rentrée
en scannant le QR code !





Syndicalisation 2026-2027

Je renvoie ma fiche à l'adresse du trésorier départemental renseigné dans ce flyer

Identité		Situation professionnelle	
Date de naissance	Sexe : F ☐ M ☐	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement	
Nom		Code établissement	
Nom de naissance		Nom	
Prénom		Adresse complète	
Adresse complète		Echelon (ou groupe pour les retraités)	
		Situation administrative (entourez si nécessaire)	
		TZR	Stagiaire sur 1 ^{er} poste. Temps partiel : %
Mail		Disponibilité	Congés (parental...)
Téléphone fixe		Situation particulière : retraite progressive : % d'activité.	
Téléphone portable			

Bulletins	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courtiers divers, ...	
Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent : https://www.sneptsu.fr/espace-membre/ .	
Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent : https://www.sneptsu.fr/espace-membre/ .	
Date et signature	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2026-2027

Catégorie professionnelle														
Entourez votre catégorie professionnelle				Catégorie/échelon										
↓	↓	↓	↓	1	2	3	4	5/SHEA1	6/SHEA2	7/SHEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS				100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible						166 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCl - PCEA HCl				216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS CIEIX (Classe Ex) – P Sport CIEIX - CEPJ CIEIX - PCEA CIEIX				254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
Chargé d'Enseignement					128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
Chargé d'Enseignement Hors Classe						190 €	201 €	227 €	244 €					
Chargé d'Enseignement Classe Ex.					227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Catégorie / échelon				1	2	3	4/AHEA1	5/AHEA2	6/AHEA3	7	8	9	10	11
Agrégé-e - CTPS				130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé-e Hors Classe				277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Catégorie / échelon				1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11
Agrégé-e Classe Ex. - CTPS Classe Ex.				303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
CDI : indice.	Inférieur à 436	→	Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502	→	Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627	→	Groupe 9	219 €		
	Entre 436 et 452	→	Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527	→	Groupe 7	183 €	Supérieur à 627	→	Groupe 10	228 €		
	Entre 453 et 479	→	Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602	→	Groupe 8	192 €						
Termes partiels : à calculer selon l'échelon et la durée de service.														
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe	100 €													
Agrégé-e stagiaire nouvel le enseignant-e	130 €													
Congé parental - disponibilité	46 €													
Stagiaire en report de stage	20 €													
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.														
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source	Inférieur à 1051 €	→	Groupe 1	47 €	Entre 1 551 € et 1 800 €	→	Groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 €	→	Groupe 8	152 €		
	Entre 1 051 € et 1 300 €	→	Groupe 2	62 €	Entre 1 801 € et 2 050 €	→	Groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 €	→	Groupe 9	167 €		
	Entre 1 301 € et 1 550 €	→	Groupe 3	77 €	Entre 2 051 € et 2 300 €	→	Groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 €	→	Groupe 10	182 €		
					Entre 2 301 € et 2 550 €	→	Groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 €	→	Groupe 11	197 €		
				Jeunes partiel : à calculer selon l'échelon et la durée de service.										
				Maitre auxiliaire (MA)										
				Contractuel(le) (CDD)										
				Elèves fonctionnaire										
				Congé de formation										
				102 €										
				Abonnement Bulletin										
				Non syndicaux										
				Institutions/Associations										
				Etudiants-STAPS										
				20 €										
				60 €										

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom	
Prénom	
Adresse	
Compl. d'adresse	
CP - Ville	
Pays	
Code IBAN	
Code BIC	
Paiement récurrent ☒	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.sneptsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)